



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (2019/1) DE MISE A
DISPOSITION DE MATERIEL DU
CONSERVATOIRE, A LA VILLE DE MONTREUIL**

**DÉCISION N° AU-19-263
EN DATE DU 17 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de la Ville de Montreuil, représentée par Monsieur Patrice BESSAC, en qualité de Maire, et domiciliée, Place Jean Jaurès à Montreuil (93100), d'utiliser du matériel du Conservatoire (trois timbales, un glockenspiel (tessiture "standard" de sol à do), un triangle, une grande Cymbale suspendue, un tam-tam, une grosse caisse, un tom basse, une harpe, une contrebasse, deux chaises de contrebasse, pour un stage du lundi 8 juillet à 14 h au jeudi 18 juillet 2019 à 10 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de la Ville de Montreuil, représentée par Monsieur Patrice BESSAC, en qualité de Maire, et domiciliée, Place Jean Jaurès à Montreuil (93100), une convention de mise à disposition de matériel du Conservatoire (trois timbales, un glockenspiel (tessiture "standard" de sol à do), un triangle, une grande Cymbale suspendue, un tam-tam, une grosse caisse, un tom basse, une harpe, une contrebasse, deux chaises de contrebasse, pour un stage du lundi 8 juillet à 14 h au jeudi 18 juillet 2019 à 10 h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET